

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE ROCHEBAUCOURT

Considérant l'arrêté ministériel du gouvernement du Québec, du 4 juillet 2020, qui permet aux organismes municipaux un retour à la normale (avec présence du public) pour la tenue des assemblées de conseil en respectant les consignes de distanciation et d'hygiène ou le maintien des règles en vigueur depuis le début de la pandémie (absence du public).

Sous la présidence de Alain Trudel à titre de Maire, Nathalie Lyrette, comme secrétaire.

Sylvie Leclerc	siège no : 1
Christiane Blouin	siège no : 2
Marc-Antoine Pelletier	siège no : 3
Darkise Richard	siège no : 4
Louise Morin	siège no : 5
Charles Beauchemin	siège no : 6

RÉSOLUTION
146-12-21

En conséquence, il est proposé par le conseiller Marc-Antoine Pelletier, appuyé par la conseillère Darkise Richard et unanimement résolu que le conseil municipal accepte que la présente séance soit tenue avec public tout en respectant les consignes de distanciation et d'hygiène.

ADOPTÉE

OUVERTURE DE LA SÉANCE DU 13 DÉCEMBRE 2021

RÉSOLUTION
147-12-21

Il est proposé par la conseillère Christiane Blouin et unanimement résolu que la séance du 13 décembre soit ouverte.

ADOPTÉE

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

RÉSOLUTION
148-12-21

Il est proposé par la conseillère Sylvie Leclerc, appuyé par le conseiller Charles Beauchemin et unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour en laissant le point varia ouvert.

ADOPTÉE

ADOPTION DES MINUTES DU 15 NOVEMBRE 2021

RÉSOLUTION
149-12-21

Il est proposé par la conseillère Darkise Richard, appuyé par la conseillère Christiane Blouin et unanimement résolu d'adopter les minutes de la séance du 15 novembre 2021 avec corrections.

ADOPTÉE

Rémunération des employés		3 578.13 \$
Rémunération des élus/Maire	496,23 \$	496,23 \$
Conseillers	166,12 \$	996.72 \$
		<u>5 071.08 \$</u>
Dépenses fournisseurs		30 643.63 \$
Total des dépenses de décembre		68 840.23 \$
Revenus de novembre		
Taxes municipales		4 418.18 \$
Comité des bénévoles		200.00 \$
AIM recyclage		313.98 \$
Spectacle Jean-Thomas Jobin		<u>1 870.00 \$</u>
TOTAL		6 802.16 \$

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE ROCHEBAUCOURT

ADOPTION DES PAYABLES NOVEMBRE

RÉSOLUTION
150-12-21

Il est proposé par le conseiller Charles Beauchemin, appuyé par la conseillère Christiane Blouin et unanimement résolu d'adopter les payables de décembre au montant de **5 071.08 \$** pour les salaires des élus et employés, **30 643.63 \$** pour les fournisseurs et **6 802.16 \$** pour les revenus de novembre, tels que lus et présentés.

ADOPTÉE

Correspondance

4.0 ADOPTION DU RÈGLEMENT #108 PORTANT SUR LE TAUX DE TAXATION 2022/RÉSOLUTION

ATTENDU Qu'un avis de motion concernant l'adoption du présent règlement a été donné à la séance régulière du **15 novembre 2021**;

RÉSOLUTION
151-12-21

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Christiane Blouin, appuyé par Charles Beauchemin et unanimement résolu que le conseil ordonne et statue par le présent règlement ainsi qu'il suit, à savoir :

SECTION I TAXES FONCIÈRES

Article 1-1 Qu'une taxe de **1.05\$** par **100,00\$** de la valeur portée au rôle d'évaluation soit imposée et prélevée pour l'année fiscale **2022** sur tout immeuble imposable situé sur le territoire de la municipalité de Rochebaucourt.

SECTION II TAXES INCENDIE

Article 2-1 Qu'une taxe de **0,25\$** par **100,00\$** de la valeur portée au rôle d'évaluation soit imposée et prélevée pour l'année fiscale **2022** sur tout immeuble imposable situé sur le territoire de la municipalité de Rochebaucourt.

SECTION III TARIF DE COMPENSATION POUR LE SERVICE D'ÉGOUT

Article 3-1 Qu'un tarif annuel de **210.00\$** soit exigé et prélevé pour l'année fiscale **2022** de tous les usagers du service d'égout.

Article 3-2 Le tarif pour le service d'égout doit, dans tous les cas, être payé par le propriétaire.

SECTION IV TARIF DE COMPENSATION POUR LE SERVICE D'ENLÈVEMENT, DE TRANSPORT ET DE DISPOSITION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES ET POUR LES MATIÈRES RECYCLABLES.

Article 4-1 Qu'un tarif annuel de **250.00\$** soit exigé et prélevé pour l'année fiscale **2022** de tous les usagers du service d'enlèvement, de transport et de disposition des matières résiduelles et des matières recyclables.

Article 4-2 Qu'un tarif annuel de **270.00\$** soit exigé et prélevé pour l'année fiscale **2022** de tous les usagers du service d'enlèvement, de transport et de disposition des matières résiduelles et des matières recyclables du TNO de Despinassy

Article 4-3 Le tarif pour ce service doit, dans tous les cas, être payé par le propriétaire.

SECTION V TAXE DE LOISIRS

Article 5-1 Qu'un tarif annuel de **20.00\$** soit exigé et prélevé pour l'année fiscale **2022** de tous les propriétaires fonciers, à titre de taxe de loisirs. Un propriétaire dont le nom apparaît plusieurs fois au rôle d'évaluation ne sera taxé qu'une seule fois.

Article 5-2 Le tarif pour ce service doit, dans tous les cas, être payé par le propriétaire.

SECTION VI TAXE SUPRALOCAL

Article 6-1 Qu'un tarif annuel de **23.47\$** soit exigé et prélevé pour l'année fiscale **2022** de tous les propriétaires fonciers, à titre de taxe supralocal. Un propriétaire dont le nom apparaît plusieurs fois au rôle d'évaluation ne sera taxé qu'une seule fois.

Article 6-2 Le tarif pour ce service doit, dans tous les cas, être payé par le propriétaire.

SECTION VII ENTRÉE EN VIGUEUR

Article 7-1 Le présent règlement entrera en vigueur selon la loi.

ADOPTÉE

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE ROCHEBAUCOURT

4.1 TAUX D'AUGMENTATION DES SALAIRES/RÉSOLUTION

Le taux d'indexation des salaires pour l'année 2021 a été basé sur les résultats de l'indice des prix à la consommation du Canada et est de l'ordre de 4.4 %.

Tous les employés et les élus ont eu une augmentation en se basant sur les prix à la consommation du Canada et de l'ordre de 4.4 %.

RÉSOLUTION
152-12-21

Il est proposé par la conseillère **Christiane Blouin**, appuyé par le conseiller **Charles Beauchemin** et unanimement résolu d'adopter l'indexation des salaires de 4.4 % selon l'indice des prix à la consommation du Canada en date du 30 septembre 2021.

ADOPTÉE

4.2 ADOPTION TAUX D'INTÉRÊTS 2022/RÉSOLUTION

ATTENDU que la municipalité de Rochebaucourt a modifié son règlement de taxation pour enlever les intérêts sur la taxation annuelle 2020 durant une partie de la période de la pandémie de la Covid-19 et ce, pour alléger la charge des propriétaires;

ATTENDU que le conseil municipal a décidé, grâce à cette modification, d'adopter une résolution à toutes les années pour fixer le taux d'intérêts annuels et modifiable en tout temps en adoptant une résolution;

ATTENDU que le taux d'intérêts annuels est fixé à 24% pour l'année fiscale 2022;

RÉSOLUTION
153-12-21

EN CONSÉQUENCE il est proposé par la conseillère Louise Morin appuyé par le conseiller Marc-Antoine Pelletier et unanimement résolu que le taux d'intérêts pour l'année fiscale 2022 sera de 24%. Bien entendu ce taux est modifiable en tout temps en adoptant une résolution à cet effet.

ADOPTÉE

4.3 PUBLICATION DU BUDGET DANS LE JOURNAL LA VOIE/RÉSOLUTION

RÉSOLUTION
154-12-21

Il est proposé par le conseiller Marc-Antoine Pelletier, appuyé par la conseillère **Christiane Blouin** et unanimement résolu de publier le budget **2022** dans le journal La Voie.

ADOPTÉE

4.4 CALENDRIER SESSIONS RÉGULIÈRES 2022/RÉSOLUTION

RÉSOLUTION
155-12-21

Il est proposé par la conseillère Louise Morin appuyé par la conseillère Darkise Richard et unanimement résolu d'accepter le calendrier des sessions régulières pour l'année 2022.

ADOPTÉE

4.5 CALENDRIER CUEILLETTE ORDURES ET RECYCLAGE 2022/RÉSOLUTION

RÉSOLUTION
156-12-21

Il est proposé par la conseillère Louise Morin appuyé par la conseillère Darkise Richard et unanimement résolu d'accepter le calendrier des cueillettes et recyclages 2022.

ADOPTÉE

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE ROCHEBAUCOURT

- 4.6** **SIGNATAIRES CONTRAT CUIELLETTE AVEC LA MORANDIÈRE/RÉSOLUTION**
- RÉSOLUTION
157-12-21
- Il est proposé par le conseiller Charles Beauchemin, appuyé par la conseillère Christiane Blouin et unanimement résolu de nommer le maire Alain Trudel et la directrice générale Nathalie Lyrette comme signataire de l'entente relative à la cueillette d'ordures et de recyclages avec la municipalité de La Morandière.
- ADOPTÉE
- 4.7** **ADOPTION TAUX DE MUTATION À 2.5 % SUR LA BASE D'IMPOSITION QUI EXCÈDE 500 000.00/AVIS DE MOTION**
- AVIS DE MOTION
- La secrétaire informe le conseil qu'un avis de motion doit être prit concernant le taux de mutation à 2.5 % sur la base d'imposition qui excède 500 000.00 \$.
- Le conseiller Marc-Antoine Pelletier donne l'avis de motion concernant le règlement taxation 2022. Ce règlement sera adopté lors d'une séance du conseil ultérieure.
- ADOPTÉE
- 4.8** **PNEUS ÉCO-SITE/RÉSOLUTION**
- RÉSOLUTION
158-12-21
- Il est proposé par la conseillère Louise Morin, appuyé par le conseiller Charles Beauchemin et unanimement résolu de prendre les mesures nécessaires pour se départir des pneus qui sont à l'éco-site.
- ADOPTÉE
- 4.9** **DÉPÔT RAPPORT D'AUDIT POUR ADOPTION BUDGET ET PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATION/RÉSOLUTION**
- RÉSOLUTION
159-12-21
- Il est proposé par le conseiller Charles Beauchemin, appuyé par la conseillère Sylvie Leclerc et unanimement résolu d'accepter le rapport d'audit pour l'adoption du budget et le programme d'immobilisation.
- ADOPTÉE
- 4.10** **EMPLOYÉ POUR ARÉNA/RÉSOLUTION**
- RÉSOLUTION
160-12-21
- Il est proposé par la conseillère Christiane Blouin, appuyé par la conseillère Darkise Richard et unanimement résolu d'accepter de procéder à l'embauche d'un employé pour la période hivernal au centre récréatif des coteaux pour être en mesure de faire respecter les restrictions gouvernementales le temps de la pandémie COVID-19
- ADOPTÉE
- 4.11** **RÉSEAU BIBLIO**
- Il y a une discussion au sujet du nombre d'abonnements des citoyens avec Réseau-biblio.
- 4.12** **INFORMATION DE LA MRC**
- Le maire présente un compte rendu de la dernière réunion de la MRC d'Abitibi à laquelle il a assisté.

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE ROCHEBAUCOURT

4.13 PAUSE

Il y a une pause de 15 minutes

4.14 INFORMATIONS DES CONSEILLERS

La conseillère Christiane Blouin veut que nous demandions à Joane de ramasser les mouches dans la salle du conseil et de refaire l'annonce pour les enregistrements de chiens. Il faut également faire accrocher le cadre dans la salle du conseil.

Le conseiller Marc-Antoine Pelletier demande d'acheter du sel adoucisseur et de faire un registre pour les prêts de brosses à cheminées.

4.15 INFORMATIONS DU MAIRE

On a fait faire une soumission pour l'internet du bureau municipal et l'installation à l'aréna. Rameau demande un appui pour des subventions pour la plantation de saules et regarder la possibilité d'utiliser les terres de la cellule. Regarder pour faire un souper de Noël pour l'année prochaine.

4.16 VARIA

FORMATION ÉTHIQUE ET DÉONTOLOGIE/RÉSOLUTION

Des dates ont été retenues pour faire la formation en virtuel au centre communautaire.

LISTE DES DUES

Aucun envoi à faire pour la liste des dues.

4.17 PÉRIODE DE QUESTION

Il y a une période de question

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'assemblée étant terminée, la conseillère Christiane Blouin propose la levée de l'assemblée.

Alain Trudel, maire

Nathalie Lyrette sec. Très.